

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2010**

L'an deux mil dix, le quinze Novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVOINE** était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 5 Novembre 2010, sous la présidence de Monsieur **GUIONNET Patrick**,

**Etaient présents :**

Mrs. **GUIONNET - DALY - CHUIN - GODOY - DESBLACHES - ALBERT - CHEVILLARD - Mmes BERTAULT - BIDAULT - Mrs FERDOEL - REMMERIE - Mmes DEPAIX - DUPLESSIS - M. VINCENT - Mme HENRY**

**Etaient excusés :**

Mr **BRECHAT - Mme AGEN**

**Etait absente :**

Mme **HALLOIN**

Mademoiselle **DUPLESSIS** a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Décisions prises depuis le dernier conseil :**

- Résultat de consultation pour la Serre Municipale - Les entreprises retenues sont :
  - o **RICHEL** pour le lot 1 pour 48.924,37 € H.T
  - o **HARDOUIN** pour le lot 2 pour 15.042,80 € H.T
- Acquisition d'un véhicule du service technique - Société **UGAP** pour 32.718,31 € TTC, suite au véhiculé volé. L'assurance nous a remboursé la valeur de 22.000 €.
- Mission d'audit des comptes de l'**USEAB** par le Cabinet **RMA** pour 2.800 € H.T
- Pose des illuminations de Noël par **CITEOS** pour 53.880,00 € H.T
- Extension Mairie - assurance dommages-ouvrage - **GROUPAMA** pour 6.861,12 €

**Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :**

 **Extension Baronnière**

Monsieur **DESBLACHES** présente les différents avenants relatifs à l'extension de la Baronnière :  
Ces avenants ont pour objet de modifier la masse des travaux et le montant du marché.

- o **Extension de la Baronnière - HARDOUIN - Lot 1 - Avenant 2**
  - le branchement EU supplémentaire dans le logement d'accueil temporaire non prévu au marché pour un montant de 1.933,00 € H.T.
  - la fourniture et la pose d'une tranchée et fourreau supplémentaire pour l'alimentation d'une borne existante pour un montant de 450,00 € H.T.  
Ce qui porte le montant du marché initial à 66.289,50 € H.T.
- Accord.

- o **Extension de la Baronnière - MOISY - Lot 3 - Avenant 2**

Les travaux demandés par le maître d'ouvrage concernent le cheminement de circulation dans les combles. Le montant de ces travaux s'élève à 1.666,07 € H.T. Ce qui porte le montant du marché initial à 11.051,95 € H.T.

Accord

- o **Extension de la Baronnière - NIVET ACOUSTIC - Lot 7 - Avenant 3**

Les travaux concernent la réparation du doublage dans l'accueil temporaire suite à un dégât des eaux. Le montant de ces travaux s'élève à 1.877,35 € H.T. Ce qui porte le montant du marché initial à 38.272,08 € H.T.

Accord

o **Extension de la Baronnière - EC - Lot 13 - Avenant 2**

Les travaux concernent :

- Le remplacement du système d'interphone et contrôle d'accès
  - Remplacement des appliques de la galerie existante
  - Installation des prises de courant dans la galerie en remplacement des radiateurs
  - La réalimentation de volets roulants électriques compris commutateurs
- Le montant des travaux s'élève à 1.666,90 € H.T. Ce qui porte le montant du marché initial à 78.867,80 € H.T.

Accord

o **Extension de la Baronnière - SANI-CLIMAT - Lot 12 - Avenant 2**

Les travaux concernent l'installation de mitigeurs thermostatiques individuels pour les vidoirs ménage. Le montant des travaux s'élève à 320,00 € H.T. Ce qui porte le montant du marché initial à 44.515,03 € H.T.

Accord

o **Extension de la Baronnière - Prolongation de délai**

Il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution du chantier jusqu'au 15 décembre 2010 pour les raisons suivantes :

- 4 semaines de retard dûes aux intempéries
- 2 semaines de retard dûes à l'attente de décision de la part d'ERDF sur le système d'alimentation du bâtiment
- 2 semaines de retard dûes au choix de l'option du lot charpente
- 1 semaine de retard suite à la demande de la direction de l'établissement de maintenir certains services en activité au-delà du délai prévu au planning contractuel.

Accord

Bernard REMMERIE dit qu'il est fréquent d'avoir des avenants pour travaux supplémentaires, mais jamais d'avenants négatifs de réaliser.

Pour les grands chantiers en cours, nous allons nous attacher à les faire réaliser par le maître d'œuvre, malgré que ces sommes apparaissent en négatif dans le décompte final.

 **Aménagement des abords de la mairie - Information**

Après consultation pour l'aménagement des abords de la Mairie, les entreprises retenues sont :

- Pour le lot 1 : l'entreprise HARDOUIN, pour la somme totale de 301.724,00 € HT (estimation 418.576,00 €)
- Pour le lot 2 : l'entreprise LES ARTISANS PAYSAGISTES, pour la somme totale de 68.646,00 € H.T (estimation : 73.176,00 €)

Les travaux devraient durer 2 mois.

 **Réhabilitation stade - terrain A**

Dans le cadre de la réhabilitation du terrain A du stade de foot, Monsieur ALBERT a rencontré le 9 Novembre 2010 la Société « Pelouse Sports Conseil ».

Il est nécessaire de décaisser, carotter et de remplacer des drains primaires (à l'opposé des tribunes).

Constat : il y a eu beaucoup d'apport de sable, ce qui pose problème. En effet, cela forme une couche imperméable.

La société « Pelouse sports conseil » propose donc deux solutions :

- Solution 1 :
  - o arrosage (Fouille - tuyaux - arroseurs) 17.000 €
  - o Décapage - drainage - carottage 75.000 €
- Solution 2 :

- Décapage - carottage - drainage 55.000 €  
Cette solution demande plus d'entretien les premières années.

Le cahier des charges devra être validé pour mi-décembre 2010.

Accord pour la solution 1 pour environ 92.000 € H.T.

Le délai de ces travaux devrait être d'environ 3 mois, avec un début de chantier pour mai 2011.

#### **Culture**

Monsieur DALY et Monsieur VINCENT (pour les festivités de Noël) présentent les différents contrats :

Le Conseil accepte :

- **Saison Culturelle 2010/2011**
  - 80 affiches pour l'orchestre symphonique à 1,50 € soit un total de 120 €
  - Contrat TOBE 2 - VZW (Cirque) pour 4.500 € TTC
- **Festivité de Noël**
  - Location du manège pour enfants pour 2.990,00 € TTC
- **Fête Irlandaise**
  - Contrat TOHU BOHU pour 2.110 € TTC + l'entrée à 5 €
- **Fête Républicaine**
  - Orchestre F. SIROTTEAU pour 1.888,85 € TTC

#### **DIVERS**

- **Convention SIEIL**

Monsieur DESBLACHES présente la convention émanant du SIEIL relative à la réalisation de travaux de Génie Civil en coordination, dans le cadre des travaux d'aménagement Rue des écoles.  
Accord

- **Adhésion « Association Youna 2012 »**

Monsieur ALBERT présente au conseil l'association. Cette dernière a été créée pour soutenir la gymnaste Youna DUFOURNET, pour sa participation aux jeux olympiques en 2012 à LONDRES. Cette association lui apportera un soutien matériel et moral et notre adhésion à cette dernière permettra de lui apporter un soutien financier.

Pour : 14                  Contre : 0                  Abstention : 1

Madame HENRY rappelle qu'il y a d'autres talents dans d'autres domaines et elle propose de la création d'une bourse.

- **Convention ITEP**

Monsieur ALBERT présente au Conseil la convention de mise à disposition d'un équipement sportif municipal, en vue de la découverte de l'activité squash et tennis, demande émanant de L'ASSOCIATION ITEP ST ANTOINE. Cette convention a pour but la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle squash, au complexe de tennis, pour 7/8 enfants accompagnés d'un éducateur, pour la période du 15 Novembre 2010 au 30 juin 2011.

Accord

- **Subvention exceptionnelle**
  - 300 € pour les AFN pour la fourniture de fouées pour la fête de la musique

- 1.000 € pour le Centre Equestre d'Isoré pour l'acquisition d'un tracteur d'occasion

Monsieur REMMERIE demande pourquoi ils n'utilisent pas un cheval de trait ?

- o **Indemnité conseil au Trésorier**

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier émanant de Madame le Trésorier de CHINON, en poste depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2010, sollicitant le conseil pour le principe d'octroi de cette indemnité, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010.

Accord.

- o **Centre Musicaux Ruraux**

Monsieur DALY présente au Conseil l'avenant relatif aux prestations des Centres Musicaux Ruraux, pour l'année 2011. Le tarif heure-année est fixé à 1.585,50 Euros. Les centres musicaux ruraux effectuent 8 heures 25 par an.

Accord

- o **Convention A.R.S**

Monsieur GUIONNET présente au conseil la convention émanant de l'Agence Régionale de Santé la mise à disposition gratuitement d'un indicateur de bruit (IdB) pour une durée de cinq ans.

Accord

- o **Eglise**

Monsieur le Maire présente au Conseil le résultat de la consultation pour le remplacement du cadran de l'église St Maurice.

**Résultat des offres :**

	Prestations	Prix H.T	Total H.T
BODET	Remplacement cadran	2.668,00 €	3.783,00 €
	Maintenance globale	1.115,00 €	
GOUGEON	Remplacement cadran	1.525,00 €	1.837,00 €
	Maintenance globale	312,00 €	
MAMIAS	Remplacement cadran	1.480,00 €	1.885,00 €
	Maintenance globale	405,00 €	

Après étude, la proposition de l'entreprise GOUGEON s'avère la mieux disante.

Accord pour retenir l'entreprise GOUGEON

- o **Maintenance chauffage et climatisation**

Monsieur DESBLACHES présente au Conseil le résultat de la consultation pour la maintenance des systèmes de chauffage et climatisation.

**Résultat des offres :**

	Prix H.T	Prix TTC
<b>Axima Seitha</b>	6.987,40 €	8.356,93 €
<b>Alpha Clim</b>	Pas d'offre	Pas d'offre
<b>Anvolia</b>	Pas d'offre	Pas d'offre
<b>Forclum</b>	7.608,70 €	9.100,01 €
<b>Hervé Thermique</b>	8.834,00 €	10.565,46 €

Après étude, la proposition de l'entreprise Axima Seitha s'avère la mieux disante.

Accord pour retenir la proposition de l'entreprise Axima Seitha (filiale de GDF Suez).

- o **Maintenance arrosage espaces verts**

Le conseil accepte :

- Le contrat de maintenance des systèmes d'arrosage de l'entreprise SIREV pour 4.182,88 € H.T/an,

- Le contrat de maintenance des systèmes d'arrosage au lac Mousseau de l'entreprise SIREV pour 664,00 € H.T/an,
- Le contrat de maintenance des fontaines de l'entreprise SIREV pour 6.033,41 € H.T/an,

- o ***Vente de bois***

Monsieur DESBLACHES rappelle au Conseil que la Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZL 67 à la Pérée, sur laquelle se trouve du bois de chêne et frêne sur pieds en taillis. Ce bois va être mis en vente à 10 € le stère selon les recommandations de l'ONF. Les acquéreurs devront intervenir dans l'hiver.

Accord

- o ***GROUPAMA - remboursements***

Accord pour encaisser les sommes suivantes :

- 923,08 € au titre de dommages immobiliers
- 717,33 € au titre de remboursement d'indemnités journalières

Le prochain conseil aura lieu le Lundi 13 décembre 2010 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
P. **GUIONNET**

Affiché le :